

CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER CONSEIL D'ADMINISTRATION 15 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la 2e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 15 février 2022 à 19 h 00 (rencontre en vidéoconférence).

PRÉSENCES:

Mme Nicole LaveauPrésidenteM. Raynald PelletierVice-présidentM. André GaronAdministrateurM. Jean-Noël OuisseAdministrateurMme Gemma DrouinSecrétaireM. Mahamadou SissokoTrésorier

Alexandra Mauger Conseillère en consultation publique

Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec

ABSENCE:

M. André Proulx
M. Mathieu Legrand
Administrateur
Administrateur

INVITÉS :

Aucun

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Renée Poulin Secrétaire de soutien

Cinq (5) membres du public assistent également à la rencontre.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR LA 2ème ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER 15 février 2022, 19 h 00

(RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE)

Participer à la réunion Zoom https://villequebec.us./j/89205672612

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi, 18 janvier 2022	19 h 05
4.	Suivi au procès-verbal	19 h 10
5.	Rencontre avec Pierre-Luc Lachance	19 h 20
6.	Plan d'action 2022 - Suivi	19 h 30
7.	Période de la conseillère municipale	19 h 40
8.	Période de question des citoyens	19 h 50
9.	Correspondance et trésorerie	20 h 00
	 Correspondance Trésorerie a) Bilan mensuel b) Paiement des services de secrétariat Assemblée générale annuelle a) Date de l'AGA – Changement de la date 	
10.	Divers • Média	20 h 10
11.	Levée de l'assemblée	20 h 15

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne.

Mme Laveau mentionne que la rencontre prévue avec Mme Alicia Despins, conseillère municipale, aura lieu le 10 mars 2022 à 19 h 00 en privé.

Elle mentionne que Monsieur André Proulx a remis sa démission comme administrateur au Conseil de quartier de Vanier et effective immédiatement. Nous le remercions de sa participation depuis 2019 à notre Conseil d'administration.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour et y ajoute le sujet suivant :

• Point no 10 – Divers : Le sujet « Média » a été ajouté.

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU MARDI, 18 JANVIER 2022

22-CA-012

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 18 janvier 2022 tel que présenté.

ADOPTÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

1. Problèmes de circulation sur la rue Bourdages

Pour faire suite aux discussions qui se sont tenues lors de l'assemblée régulière du 18 janvier 2022, Mme Alicia Despins a promis de prendre ce dossier en main. La problématique liée à la circulation se situe près des restaurants PFK, Tim Horton et A & W, compte tenu que ces restaurants possèdent la même entrée.

M. André Garon mentionne que la situation est pire depuis l'ouverture du PFK et qu'il est fréquent de voir 12 voitures et plus en deuxième ligne de stationnement sur la rue Bourdages pour accéder à ces restaurants.

Mme Médora Barriault mentionne que certains automobilistes empêchent les gens d'accéder à leur entrée privée et d'autres vont jusqu'à bloquer les entrées. C'est à un tel point qu'on se fait klaxonner et insulter. Il faut calculer les heures où les résidents peuvent sortir ou entrer. Il y a peu de gens qui laissent les entrées libres.

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que la gêne occasionnée peut être différente selon le sens d'arrivée des véhicules. Cela peut créer un bouchon.

Mme Laveau mentionne que cette situation peut amener qu'il n'y ait plus de circulation possible. S'il y a un appel au 911, aux pompiers ou à la police, la situation peut devenir problématique.

L'échange se poursuit entre les administrateurs et les gens présents sur ce sujet.

Mme Alexandra Mauger mentionne qu'il y a déjà un dossier ouvert avec la police. Et cet enjeu est déjà pris en compte. Elle propose au Conseil de quartier d'adopter une résolution pour soumettre cette problématique à la Ville. Il y aura une analyse qui sera effectuée ainsi que des mesures d'atténuation. Chaque personne résidant à proximité peut placer un appel au 311. Quand il y a plusieurs appels sur le même sujet, celui-ci devient prioritaire.

Mme Barriault mentionne qu'un avis a été envoyé à la Ville de Québec. On nous a dit que les automobilistes avaient le droit de circuler dans cette rue.

Mme Laveau mentionne qu'il s'agit d'une situation dangereuse qui se répète tous les midis et tous les soirs. La porte officielle du 311 sera utilisée. Il faut aussi prendre note du numéro de la plainte afin de faire le suivi.

M. André Garon mentionne que le problème risque d'être permanent depuis l'ouverture du restaurant PFK. Quand on circule de la direction de l'est vers l'ouest, il y a deux rangées d'automobiles. Les gens stationnent sur le bord de la rue et la file vient doubler le stationnement des voitures.

Mme Barriault mentionne que les automobiles obstruent la vision de la circulation à la sortie de leur cour. Il faut avancer tranquillement et parfois, un automobiliste daigne faire un signe pour sortir.

Mme Alexandra Mauger a pris note des commentaires. Mme Laveau demande à Mme Médora Barriault de la tenir informée des développements.

2. Dossier « Nickel »

Mme Laveau mentionne que la Ville de Québec a adopté une résolution défavorable dans ce dossier. Elle a hâte de voir le mémoire que le maire de Québec, M. Bruno Marchand, déposera d'ici le 20 février 2022. Elle demande d'avoir le lien par courriel lorsque le document sera rendu public.

3. Synthèse des observations

Mme Laveau réfère au document « Synthèse des observations » concernant l'éclairage insuffisant et les lumières trop hautes sur les rues Turcotte, Bernatchez et Chabot. La demande est trop vague. C'est peut-être causé par l'obstruction des arbres qui sont trop proches. Elle demande à M. Jean-Noël Ouisse de faire une vérification afin de décider si cette demande doit être retirée du document.

M. Raynald Pelletier mentionne qu'il ne semble pas y avoir de problème dans ce secteur puisqu'il habite tout près.

En ce qui concerne le feu pour les piétons, coin Beaucage et Boul. Père-Lelièvre, la Ville a commenté que celui-ci respecte les normes. M. Raynald Pelletier mentionne qu'il a joint une photo au dossier. Mme Mauger demande s'il s'agit bien de la bonne intersection ou le

bon côté de la rue. Elle fait remarquer qu'il y a un côté de la rue où le trottoir ne se rend pas d'une intersection à l'autre. Elle cherche à savoir si c'est le bon endroit pour aider le service impliqué à identifier le besoin.

Mme Mauger précise que la requête est ouverte pour quelques jours additionnels. Elle aimerait avoir une réponse par courriel avec les précisions requises, et d'y joindre une photo. M. Raynald Pelletier fera le nécessaire; le dossier est à suivre.

Concernant les panneaux obstrués par les branches d'arbres, dont il a été question dans la synthèse des observations, Mme Laveau fait la lecture de la réponse de la Ville.

« Un technicien fera le suivi sur le terrain pour les requêtes inscrites sur la liste (fichier Excel). Il s'assurera de faire effectuer les coupes de branches nécessaires afin que les éléments identifiés soient dégagés. Souvent, lorsque des branches obstruent différents éléments d'utilité publique, c'est parce qu'elles proviennent d'arbres privés qui ne sont pas entretenus selon un cycle constant comme c'est le cas pour les arbres publics. Lorsque cela se produit, nous informons le propriétaire de l'arbre et nous procéderons aux travaux afin de dégager les éléments le nécessitant. »

4. Révision du Plan directeur d'aménagement et développement (PDAD)

Le PDAD devrait être révisé au cours de l'année 2022.

Les informations suivantes ont été publiées dans le « chat » de l'assemblée :

« A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement, il est prévu d'entamer la révision du PDAD (pour assurer sa concordance au Schéma). Un processus de consultation sera alors mis en place. Il n'est toutefois pas prévu de débuter le processus avant la période électorale et il n'est pas possible de statuer sur une date, car celle-ci sera décidée par le Conseil de ville nouvellement formé après les élections. »

La Ville a deux ans pour le faire.

5. Demande de brigadiers scolaires

La réponse devrait être obtenue sous peu.

6. Remise des épinglettes pour reconnaissance de bénévolat

Mme Laveau mentionne qu'elle a fourni la date d'entrée de M. Raynald Pelletier avec le Conseil de quartier de Vanier. Est-ce qu'il y aura une remise d'épinglettes avec effet rétroactif pour les 5 à 10 ans de bénévolat? Une réponse est toujours attendue à ce sujet.

Il semble que la remise d'épinglettes et la reconnaissance des différentes tranches d'années de bénévolat a été complètement remplacée par la soirée reconnaissance. Mme Laveau mentionne que la soirée reconnaissance constitue un aspect, mais que la remise d'épinglettes constitue un aspect tangible pour la personne qui la reçoit.

5. RENCONTRE AVEC MONSIEUR PIERRE-LUC LACHANCE

Mme Laveau mentionne que la rencontre avec Monsieur Pierre-Luc Lachance a eu lieu le 10 février 2022 pendant 45 minutes. Messieurs Jean-Noël Ouisse, Mathieu Legrand et André Garon étaient présents à cette rencontre ainsi que Nicole Laveau. Le sujet de discussion était le document déposé récemment sur le Réseau cyclable désiré dans le quartier ainsi que l'amélioration de ce réseau.

Monsieur Lachance a confirmé quelque chose d'inquiétant concernant la volonté de faire un passage au nord de la voie ferrée dans le coin du terrain de l'Hydro-Québec. Le Conseil de quartier a soulevé plusieurs arguments défavorables à ce passage. Il serait souhaité qu'il soit plutôt du côté de la rue Soumande.

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que la rencontre avec M. Lachance a été très intéressante et s'est tenue dans un climat d'ouverture. Il connaît bien le réseau, mais les participants ont apporté beaucoup d'informations additionnelles selon ce qui a été proposé et sur la réalité du terrain et ont expliqué vraiment de manière approfondie les raisons sur les aspects qui ont été proposés dans le document. Actuellement, la Ville a un projet de piste cyclable pour connecter la rue Soumande à la rue Plante.

Mais ce que propose la Ville est de traverser la voie ferrée tout près de l'autoroute Laurentienne et se diriger sur le terrain de l'Hydro-Québec sur lequel il y a un sentier où il y a un droit de passage. Ce n'est vraiment pas un endroit sécuritaire et fonctionnel d'un point de vue de transport pour connecter les grands axes. Il est d'avis qu'il faudrait produire une résolution plus spécifique pour préciser les raisons pour lesquelles la piste devrait passer au sud de la voie ferrée.

Ce sujet a été discuté avec les administrateurs du Conseil de quartier de Lairet et ils ont fait part de leur accord.

Mme Laveau mentionne que les gens de Lairet qui viendraient dans Vanier risquent de passer sur la voie ferrée de leur côté, pour aller sur le terrain d'Hydro-Québec, se rendre à la rue Plante via la rue Latulippe, pour repasser encore sur la voie ferrée, ce qui constitue trois passages pour eux. Il faut se rappeler que les gens de Lairet ont aussi un passage piéton sur la voie ferrée dans leur secteur. Ce point doit être mentionné dans notre résolution; c'est très dangereux.

- M. Ouisse mentionne que les gens feront un détour pour se rendre à un endroit plus proche. Ce n'est pas cohérent dans les habitudes de circulation des gens et des cyclistes.
- M. André Garon mentionne qu'il s'agit d'un tronçon du réseau qui ne sera pas utilisé par les gens qui habitent au sud de la rue Soumande.
- M. Jean-Noël Ouisse propose de faire une résolution conjointe avec le Conseil de quartier de Lairet.

Mme Mauger mentionne qu'il y aura une vision sur la mobilité active qui sera déposée sous peu et il y aura une période de consultation. Ce serait le bon moment pour faire valoir ce point. À la suite de la suggestion de Mme Laveau de formuler une résolution, quitte à le faire deux fois, Mme Mauger mentionne qu'il serait préférable d'attendre que l'information soit publique et que la vision soit déposée.

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que la piste proposée figurait dans la vision du pôle Hamel-Laurentien avec la carte où on pouvait voir cette piste cyclable. Donc, ce projet pourrait être de nature publique et tout de suite attiré notre attention.

6. PLAN D'ACTION 2022 – SUIVI ET ADOPTION

Mme Laveau effectue la revue du plan d'action 2022 et retournera une version mise à jour aux administrateurs.

Deux points ont plus spécifiquement attiré l'attention :

CHSLD Christ-Roy:

Mme Catherine Raymond mentionne qu'il n'y a pas eu de développement additionnel à ce sujet. Le montage financier sera bientôt terminé et une surface de 3,000 pieds carrés est ciblée. Le CIUSSS-CN est favorable. Le projet comporte des coûts importants de déminéralisation, d'excavation et de pavage. On regarde du côté des bailleurs de fonds et nous attendons l'appel de projets de la Ville sur la déminéralisation et le verdissement.

A ce sujet, Mme Laveau mentionne que Mme Despins a laissé sous-entendre qu'il pourrait y avoir une participation de la Ville, particulièrement une ouverture du service des travaux publics au niveau de l'aménagement. Cela représente une bonne contribution.

En ajout aux contacts qu'elle peut établir avec Mme Alicia Despins, Mme Raymond mentionne que le partenaire « Nature Québec » qui les accompagne dans ce projet possède une expertise dans ce domaine. Il faut aussi réfléchir à la formation d'un comité de projet et de suivi.

En réponse à Mme Laveau, Mme Raymond mentionne que les projets de déminéralisation s'appliquent aussi sur des terrains privés. Le CIUSSS-CN ne veut pas se départir du terrain, mais peut en prêter l'usage. Le projet avance lentement mais sûrement.

Le mois du vélo

Si le Conseil de quartier désire mettre des choses en place pour le mois du vélo, M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il est temps de s'y pencher, car les activités doivent se tenir en mai. Cela peut se faire en parallèle avec la Table Vélo.

22-CA-013

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le plan d'action 2022 tel que présenté.

ADOPTÉ

7. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Compte tenu de l'absence de Mme Alicia Despins, aucun sujet n'a été traité.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Rue Champagnat

Mme Catherine Raymond mentionne qu'elle a lu un article dans le quotidien « Le Soleil » sur la rue Champagnat qui deviendra un laboratoire. Elle demande des précisions à ce sujet.

Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier a été approché en octobre 2021 pour participer à un atelier avec les gens de la Ville, les écoles et le CIUSSS. Une rencontre a eu lieu un vendredi matin. Le lendemain, un atelier public a eu lieu où les gens pouvaient obtenir des explications par les employés de la Ville sur les panneaux et images. Mme Mauger était à l'extérieur pour la visite de la rue.

Mme Mauger mentionne qu'elle partage le lien vers la page Internet du projet dans le « chat ». Elle demandera à la personne responsable d'ajouter la rencontre sur les travaux de la rue Champagnat dans le cadre de la sécurité routière et des approches conviviales. Participation citoyenne - Projet de réaménagement et de verdissement de l'avenue Champagnat (quebec.qc.ca)

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que dans le réseau cyclable, il faut une piste sur la rue Champagnat afin d'avoir accès à l'école.

M. Raynald Pelletier mentionne de ne pas oublier les personnes à mobilité réduite.

Maison de quartier

M. Mathieu Forget apporte des informations importantes concernant le sujet sur la Maison de quartier. Le projet de maison de quartier est important pour Fleur-de-Lys Centre commercial. Un travail d'approche a été fait auprès de huit organismes. Dans la dernière semaine, M. Forget a reçu une communication écrite du directeur de la Ruche Vanier mentionnant que les organismes se retirent du projet. Il y avait un malaise à s'associer avec un promoteur privé.

On ne peut forcer des gens à faire des choses contre leur volonté, mais cela n'empêchera pas le groupe de travailler avec la communauté pour intégrer le volet communautaire dans le projet de Fleur-de-Lys. Même si la formule est abandonnée, le groupe Trudel Alliance est résolu à travailler en partenariat avec les organismes communautaires au pourtour de Fleur-de-Lys et tout faire pour qu'il y ait un bel arrimage et une intégration du volet communautaire.

Il compte solliciter le Conseil de quartier de Vanier ainsi que les organismes dans les prochaines semaines pour repartir un projet, trouver des fils conducteurs et développer des opportunités et d'autres visions. Le groupe ne cessera pas de travailler et être actif avec la communauté. Mais il s'agit d'une triste nouvelle.

Mme Laveau mentionne qu'elle est très surprise et réitère l'importance de ne pas oublier l'aspect communautaire dans le projet Fleur-de-Lys. Elle remercie M. Forget pour sa mise à jour sur ce projet.

9. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

a) Correspondance

Mme Laveau mentionne qu'elle assiste, de temps à autres, aux assemblées de d'autres Conseils de quartier. Certains administrateurs du Conseil de quartier de Lairet ont parlé d'un projet de Comité de logement sur la gentrification. Ce sujet a été abordé aux Conseils de quartier de Limoilou et Maizeret. Elle a alors fait part de sa volonté de s'y joindre.

Mme Laveau fait la lecture de son courriel :

« Le quartier de Vanier est appelé à se transformer de manière assez importante, principalement avec le projet sur le site de Fleur-de-Lys et les projets dans le cadre de la vision du pôle Hamel-Laurentien. Nous envisageons un très gros changement d'apparence (look) au sud du boulevard Hamel avec les nouvelles constructions en hauteur possiblement avec des secteurs commerciaux au rez-de-chaussée.

Le Conseil de quartier de Vanier craint le phénomène de gentrification avec ces nouveaux développements. Le Conseil de quartier ne sait pas encore s'il y aura de la place pour des logements abordables et des logements sociaux. Nous avons déjà évalué le sujet dans un mémoire sur l'habitation disponible sur le site Internet.

Nous croyons que même si nous ne sommes pas dans le secteur de Limoilou, nous devrions parler dans le même sens globalement. »

Mme Laveau précise qu'elle fait partie de la Table de la mobilité du quartier, avec l'organisme Accès Transports Viables. Elle attend des réponses à ce sujet.

b) Trésorerie

Bilan mensuel

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le bilan mensuel est de 1,757.00 \$ au 15 février 2022.

2. Paiement des services de secrétariat

22-CA-014

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat à Renée Poulin pour l'assemblée du 15 février 2022.

ADOPTÉ

c) Assemblée générale annuelle

Changement de la date de l'Assemblée générale annuelle

En raison des congés fériés de Pâques, Mme Alexandra Mauger mentionne que le Conseil de Ville doit déplacer la date de sa rencontre. Après consultation, la date du 21 avril serait le meilleur choix et permettrait à Mme Alicia Despins d'y assister.

22-CA-015

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le changement de date au 21 avril 2022, à 19 h 00, pour la tenue de l'assemblée générale annuelle du Conseil de quartier de Vanier. **ADOPTÉ**

10. DIVERS

Mme Laveau mentionne qu'elle a donné une entrevue le 31 janvier 2022 au réseau TVA concernant un article sur Fleur-de-Lys dans le Journal de Québec. Elle n'a rien mentionné de nouveau.

Elle a reçu un appel d'un promoteur qui désire rencontrer les administrateurs du Conseil de quartier. Elle attend une confirmation de leur part.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 20 h 00	
Mme Nicole Laveau Présidente	Mme Gemma Drouin Secrétaire